

**CÉRESTE**



Luberon

Mairie de CÉRESTE  
Alpes de Haute Provence

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du vendredi 12 avril 2024**

**à 18 h 30**

**Salle du conseil municipal**

**Etaient présents** : Gérard BAUMEL, Céline MALLEGOL, Jean-Louis de BOISSEZON, Pierrette FRIMAS, Michel HAMEAU, Geneviève MAZUEL, Serge NALET, Stéphan PACCHIANO, Claire VOLTUCCI, Jean-Marie WILLOCCQ.

**Procuration** d'Olivier ORSINI à Gérard BAUMEL.

**Absents excusés** : Stéphane DURBEC, Laurence BIENBOIRE, Delphine ROQUES.

**Absente** : Anne-Catherine KAUFFMANN.

**Ordre du jour**

**1 - Comptes financiers uniques, comptes de gestion 2023 et affectation du résultat : budget communal et patrimoine classé**

**2 - Taux d'imposition 2024**

**3- Subventions aux associations**

**4 - Budgets primitifs 2024 : commune et patrimoine classé**

**5 - Objectif Plus Emploi : proposition financière 2024**

**6 - Monument aux morts : demande de subvention pour travaux**

**Informations diverses**

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Mme Geneviève MAZUEL, à l'unanimité

**Délibérations du conseil municipal :**

**1 - PATRIMOINE CLASSE - vote du compte Financier Unique, compte de gestion et affectation du résultat**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis de BOISSEZON délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2023 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		0	- 42 657.98	0	-42 657.98	
Opérations de l'exercice		100.00		6 299.14		6 399.14
TOTAUX		100.00		6299.14		6 399.14
Résultat de clôture		100.00		- 36 358.84	- 36 358.84	
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement	-36 358.84	
				Total		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

100	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend part au vote.

## **2 - BUDGET COMMUNAL : Vote du compte financier unique, compte de gestion et affectation du résultat**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BAUMEL Gérard délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1 386 144.28	312 488.69		312 488.69	1 386 144.28
Opérations de l'exercice	1 570 755.99	2 026 799.68	775 498.79	1 182 868.28	2 346 254.78	3 209 667.96
<b>TOTAUX</b>	<b>1 570 755.99</b>	<b>3 412 943.96</b>	<b>1 087 987.48</b>	<b>2 256 523.87</b>	<b>2 658 743.47</b>	<b>4 595 812.24</b>
Résultat de clôture		1 842 187.97		1 168 536.39		3 010 724.36
				Restes à réaliser	60 550.00	
				Besoin/excédent de financement		2 950
				Total		174.36
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		1 487 724.36

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,
5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

573 038.51	au compte 1068 (recette d'investissement)
1 312 518.95	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend part au vote.

### **3 - TAUX D'IMPOSITION 2024**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2024,

Vu la réforme de la taxe d'habitation étant arrivée à son terme, les collectivités territoriales peuvent à nouveau voter un taux de THs.

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (FDL 2024 n°1259 COM), qui reprend la THs dans son cadre I – ressources fiscales dont le taux doit être voté en 2024 de la page 1.

Vu le rapport de Monsieur le Maire et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Fixe** les taux des impôts directs locaux (inchangés) à percevoir au titre de l'année 2024 à :

- 59.31 % : taxe foncière bâtie
- 29.13 % : taxe foncière non bâtie
- 16.91 % : taxe d'habitation (résidence secondaire)

Comme ils sont portés dans l'imprimé 1259 des services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

- **Précise** que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant toutes les dépenses courantes de la commune.

### **4 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur Jean-Louis de BOISSEZON présente à l'ensemble du conseil municipal les demandes de subventions reçues, en précisant que le vote se ferait par associations.

Le conseil municipal délibère sur les demandes de subventions et décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Les membres du conseil municipal impliqués dans les associations ne prennent pas part au vote.

<b>Associations de droit privé</b>	<b>Montant de la subvention</b>	<b>Vote du conseil municipal</b>
Les Lutins Cérestains	1 500 €	A l'unanimité
Amicale des sapeurs-pompiers	1 500 €	A l'unanimité
Anciens combattants	350 €	A l'unanimité
Association d'animation du Prieuré de Carluc	2 000 €	A l'unanimité
Football club	2 500 €	A l'unanimité
La Strada	1 000 €	A l'unanimité
Judo-club	1 000 €	Stéphan Pacchiano ne prend part au vote
La Boule cérestaine	1 500 €	A l'unanimité
Association d'histoire et d'archéologie du Grand Luberon	500 €	A l'unanimité
Prévention Routière	350 €	A l'unanimité
Funky sport	500 €	A l'unanimité
L'Ordre national du mérite	100 €	Gérard Baumel et J-Louis de Boissezon ne prennent pas part au vote
Le cercle de famille de Reillanne	200 €	A l'unanimité

Les associations, sté de chasse "la cérestaine" représentée par Monsieur Serge Nalet et le Comité d'animation représenté par Madame Nathalie CASEZ ne demandent pas de subventions pour cette année. Le conseil municipal les remercie.

## **5 - BUDGET PRIMITIF 2024 : Patrimoine classé**

Monsieur Jean-Louis de BOISSEZON présente à l'ensemble du conseil municipal le budget primitif 2024 du « Patrimoine classé ». Ce document a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une vue d'ensemble comme suite :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédit de fonctionnement voté		
<b>Total de la section de fonctionnement</b>		

### **Section d'investissement**

Crédit d'investissement voté	20 341.16	56 600.00
Restes à réaliser N-1	0	0
001 Solde d'exécution reporté	36 258.84	0
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>56 600.00</b>	<b>56 600.00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2024</b>	<b>56 600.00</b>	<b>56 600.00</b>

Monsieur Jean-Louis de BOISSEZON invite ensuite les membres du conseil municipal à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents **vote** et **approuve** le budget primitif 2024 « patrimoine classé ».

## **6 - BUDGET PRIMITIF 2024 - Budget principal**

Monsieur Jean-Louis de BOISSEZON présente à l'ensemble du conseil municipal le budget primitif 2024 « Budget Principal ». Ce document a été adressé en temps utile à chacun des membres, présente une vue d'ensemble comme suite :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Crédits de fonctionnement votés	3 248 147.42	1 935 628.47
002 Résultat de fonctionnement reporté		1 312 518.95
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>3 248 147.42</b>	<b>3 248 147.42</b>

### **Section d'investissement**

Crédits d'investissement votés	2 146 790.00	2 519 828.51
Restes à réaliser N-1	496 150.00	435 600.00
001 Solde d'exécution reporté	312 488.51	
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>2 955 428.51</b>	<b>2 955 428.51</b>

<b>TOTAL DU BUDGET PRIMITIF 2024</b>	<b>6 203 575.93</b>	<b>6 203 575.93</b>
--------------------------------------	---------------------	---------------------

Monsieur Jean-Louis de BOISSEZON invite ensuite les membres du conseil municipal à présenter, le cas échéant, leurs demandes d'explications ou à lui faire part de leurs observations.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents **vote** et **approuve** le budget primitif 2024.

## **7 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALARIES PERMANENTS ET OCCASIONNELS EN ANIMATION AVEC LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS OBJECTIF PLUS EMPLOI 2022-2024**

Madame Pierrette FRIMAS informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la politique enfance jeunesse définie par l'équipe municipale, la commune a décidé de confier la partie animation à un groupement d'employeurs.

La mise à disposition du personnel de l'accueil collectif de mineurs (ACM La Cabane aux Minots) fonctionne avec du personnel permanents et occasionnels en animation.

La proposition de convention pluriannuelle 2022-2024 de mise à disposition de personnel d'Objectif Plus Emploi est estimée pour 2024 à :

En personnel permanent

– Directrice coordinatrice (temps complet en CDI)	52 633.02 €
– Animatrice (temps complet en CDI)	37 560.39 €
– Animateur (temps complet CDI)	28 395.49 €
<b>Total personnel permanent</b>	<b>118 588.91 €</b>

En personnel saisonnier : 30 jours de CEE pour un montant de 2 464 €

Budget animation de 10 000 €

Coordination, gestion de la paye, suivie et management des permanents : 3 360€

**Coût total pour l'année 2024 : 134 412.00 €**

Le versement s'effectuera par acomptes :

au 1er mars 2024 dont 35 € de cotisation annuelle	33 638.00 €
au 1er juin 2024	33 603.00 €
au 1er septembre 2024	33 603.00 €
Au 1er décembre 2024	33 603.91€

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Madame Pierrette FRIMAS et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** la proposition financière décrite ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la proposition financière
- **Dit** que les crédits nécessaires sont portés au budget 2024.

## **8 - MISE EN VALEUR DU MONUMENT AUX MORTS DE LA COMMUNE DE CERESTE-EN-LUBERON : Demandes de subvention**

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal, le 15 février 2024 a choisi Monsieur Fabien Baretty de l'atelier Espandi pour les travaux de mise en valeur du Monument aux morts.

Une phase d'esquisse a été faite pour traiter les abords du monument aux morts :

- Mise en valeur le monument avec le recul des voitures, la mise en œuvre de matériaux de qualité et la plantation d'arbustes à fleurs
- Béton désactivé pour délimiter les espaces piétons
- L'impact visuel sur les ordures ménagères enterrées est géré par la mise en œuvre de plusieurs massifs arbustifs
- Un dépôt gerbe est installé en son centre
- Les arbres existants sont conservés pour garder ombre et fraîcheur en été
- Du mobilier est installé pour le repos et l'agrément
- La continuité piétonne est conservée entre l'ensemble des zones aménagées.

Aujourd'hui le Maître d'œuvre présente une étude avant-projet (AVP) d'un montant HT de 92 302,70 € : Montant étude avant-projet

Préparation et travaux préliminaires	5 250,00 €
Terrassement démolition	10 240,00 €
Décapage sablage du Monument	1 200,00 €
Reprise totale de la ferronnerie du Monument	7 877,90 €
Structures revêtements des abords du Monument	33 735,00 €
Reconstruction des marches et création d'un muret	23 304,00 €
Création d'un espace vert près du Monument	7 955,80 €
Pose de 2 bancs à côté du Monument	2 740,00 €
<b>Total des travaux HT</b>	<b>92 302,70 €</b>

Monsieur le Maire sollicite l'aide financière pour les travaux dont le montant hors taxe s'élève à 92 302, 70 € HT auprès :

- Du Conseil Départemental 04 au titre du contrat de territoires
- Du Souvenir Français des Alpes de Haute Provence
- De L'ONAC 04

Dans le cadre des travaux d'aménagement autour du monument aux morts, des entreprises seront consultées.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire a demandé des financements au conseil départemental 04, du Souvenir Français et de l'ONAC selon le plan de financement suivant :

Conseil départemental 04 - Contrat de Territoire	59 611.89 €
Souvenir Français des Alpes de Haute Provence	600,00 €
Office National des Anciens Combattants des Alpes de Haute Provence	5 000,00 €
Autofinancement communal	27 090.81 €
<b>Montant total des travaux HT</b>	<b>92 302,70 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à consulter plusieurs entreprises pour les travaux
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce projet

Informations diverses :

- Il est demandé un marquage au sol sur la place du Général de Gaulle.
- Le 8 mai 2024 Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil à participer aux commémorations de la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale sur la place du Général de Gaulle. La boule cérestaine organise le Championnat Départemental Mixte de pétanque.

La séance est levée à 18 h 15

La Secrétaire  
Geneviève MAZUEL

Le Maire  
Gérard BAUMEL

Informations : le procès-verbal de la réunion rédigé par le (ou la) secrétaire de séance désigné(e) par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie ainsi que les interventions des élus.